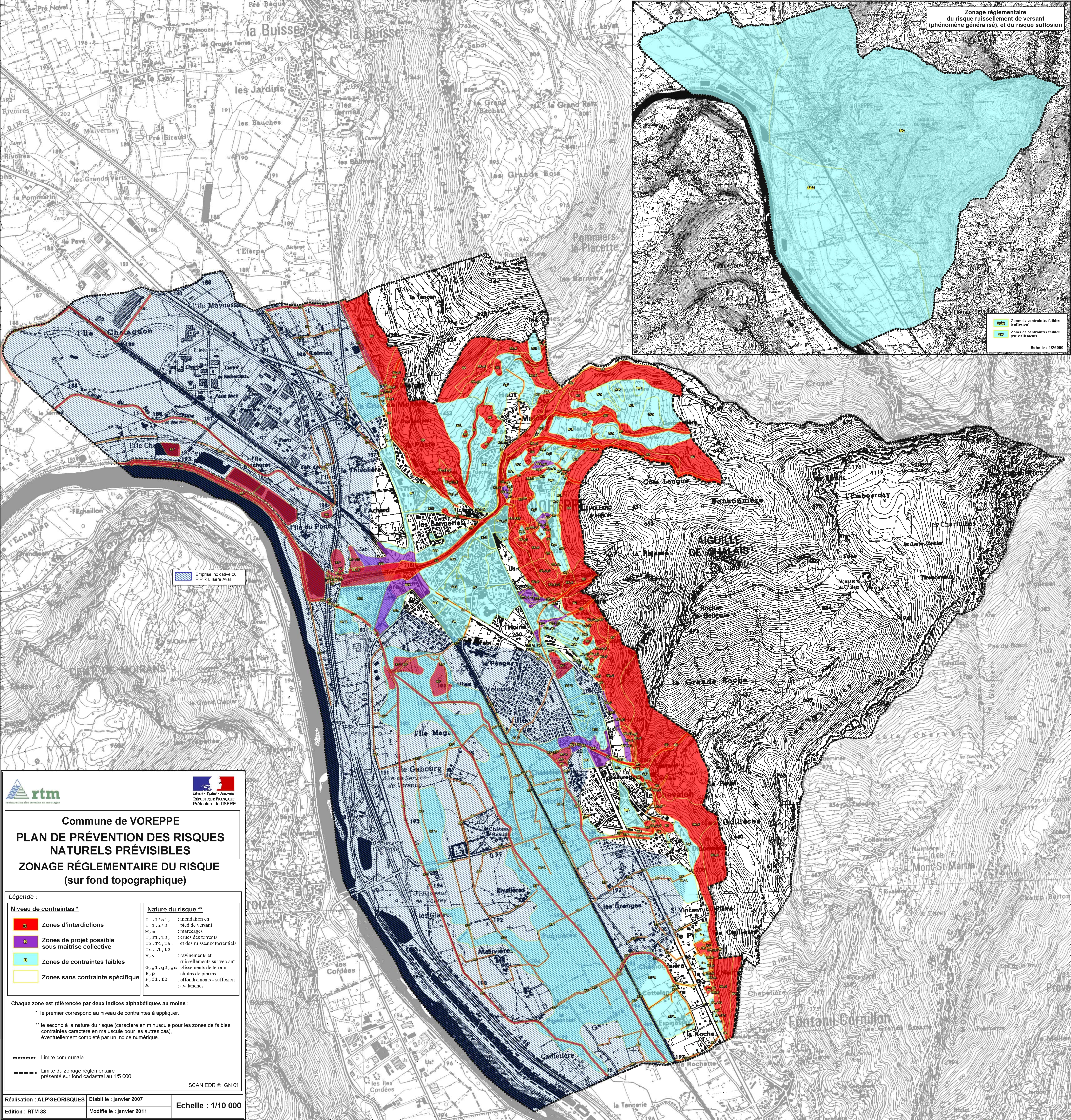




Zonage réglementaire
du risque ruissellement de versant
(phénomène généralisé), et du risque suffosion

B32 Zones de contraintes faibles
(suffosion)
B37 Zones de contraintes faibles
(ruissellement)
Echelle : 1/25000

Emprise indicative du
P.P.R.I. 1ère Aval



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISÈRE

Commune de VOREPPE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', I', s', i', 1, i', 2 : inondation en pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
B Zones de contraintes faibles	T, T1, T2, T3, T4, T5, Ts, t1, t2 : ravinements et ruissellements sur versant
B Zones de contraintes faibles	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
B Zones de contraintes faibles	G, g1, g2, gs : glissements de terrain
B Zones de contraintes faibles	P, p : chutes de pierres
B Zones de contraintes faibles	F, f1, f2 : effondrements - suffosion
B Zones de contraintes faibles	A : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale

----- Limite du zonage réglementaire présentée sur fond cadastral au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : ALP'GEORISQUES
Édition : RTM 38

Établi le : janvier 2007
Modifié le : janvier 2011

Echelle : 1/10 000